

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1612

Lyon-Rio 2016 - Soutien individuel aux athlètes de haut niveau - Approbation de conventions de parrainage de sportifs de haut niveau

Direction des Sports

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 25 NOVEMBRE 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 16 NOVEMBRE 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 NOVEMBRE 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. SECHERESSE (pouvoir à M. GRABER), M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme HAJRI), M. TETE (pouvoir à Mme CHEVALLIER), Mme TAZDAIT (pouvoir à Mme BAUGUIL), M. ROYER (pouvoir à M. BROLIQUIER)

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/1612 - LYON-RIO 2016 - SOUTIEN INDIVIDUEL AUX ATHLETES DE HAUT NIVEAU - APPROBATION DE CONVENTIONS DE PARRAINAGE DE SPORTIFS DE HAUT NIVEAU (DIRECTION DES SPORTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 9 novembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Depuis 2001, la Ville de Lyon met en place une opération annuelle destinée à aider financièrement les sportifs lyonnais susceptibles d'être sélectionnés pour les Jeux Olympiques et Paralympiques (J.O.).

Qualifiée respectivement de « Lyon-Athènes 2004 », « Lyon-Turin 2005 », « Lyon-Pékin 2008 », « Lyon-Londres 2012 » et « Lyon-Rio 2016 », cette opération consiste à passer un engagement entre la Ville de Lyon, un club et l'un de ses sociétaires qui a le potentiel de représenter la France à ces jeux.

Onze athlètes ont ainsi participé aux derniers J.O. de Londres.

En 2013, la Ville de Lyon avait engagé cette opération pour les prochains Jeux Olympiques et Paralympiques de Rio 2016.

Par leur excellence dans leurs disciplines respectives, ces sportifs contribuent au rayonnement de la Ville de Lyon à l'échelle nationale et internationale.

Je vous rappelle que ces sportifs sont aidés financièrement par la Ville de Lyon dès lors qu'ils préparent des échéances sportives d'importance. Le Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports reconnaît annuellement la progression des champions en les inscrivant sur les listes dites de «haut niveau», après avis des fédérations.

Ces aides sont attribuées aux seuls clubs lyonnais ou soutenus par la Ville de Lyon.

La pratique d'une discipline sportive à un très haut niveau nécessite, pour les sportifs et pour les clubs, un investissement souvent très lourd. Cet investissement se fait notamment pour l'entraînement et la compétition et amène le plus souvent ces sportifs à envisager des déplacements fréquents et des adaptations au rythme de leurs études.

Pour chaque sportif dont la préparation s'inscrit dans le cadre de cette opération, une convention de parrainage fixe les droits, les devoirs de chacun et précise le montant de l'aide allouée en fonction de ses résultats et de sa progression.

Une commission technique composée :

- du Président de l'Office des Sports de Lyon ou son représentant ;
- du Président du Comité Départemental Olympique et Sportif ou son représentant ;
- du Directeur de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale Rhône-Alpes ou son représentant ;
- du Directeur des Sports de la Ville de Lyon ou de son représentant ;

a été mise en place afin d'apporter une aide à l'Adjoint au Sport de la Ville de Lyon pour proposer un classement de ces sportifs.

La Ville de Lyon s'engage à financer les athlètes en fonction de leur classement dans chacune des catégories suivantes, A et B :

- Catégorie A = sportifs appartenant déjà à un collectif France et participant ou ayant participé à des Championnats du Monde ou des Championnats d'Europe ;
- Catégorie B = sportifs appartenant à un Collectif France ou Espoir ;

dont les montants pour l'année 2015 sont :

- catégorie A : 7 050 €
- catégorie B : 2 000 €.

Vu lesdites conventions de parrainage ;

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e et 9^e arrondissements ;

Où l'avis de la commission Sports, Jeunesse, Vie associative ;

DELIBERE

1- Les participations financières figurant au tableau joint au rapport sont accordées, pour l'année 2015, aux sportifs et associations dont les noms figurent sur le même document.

2- Les conventions de parrainage susvisées, établies entre la Ville de Lyon, les associations et les sportifs de haut niveau dont les noms figurent dans le tableau joint au rapport, sont approuvées.

3- M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.

4- Le montant total de ces subventions, soit 83 450 €, sera prélevé sur les crédits inscrits au budget 2015, ligne de crédit 76970, article 6574, fonction40, programme « SP CLUBS », opération « SPELITE ».

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Y. CUCHERAT